

ENTREPRENDRE DANS L'OUEST

2 & 3 NOVEMBRE RENNES | PARC EXPO

Dirigeant d'entreprise : structurez, protégez, transmettez

- *Animé par : Gilles Menard, Notaire*
- *Animé par : Céline Guiho, Agent général AXA Prévoyance & Patrimoine*

Le fil rouge : c'est vous qui décidez

Votre entreprise ne vous protège pas automatiquement. Ni vous ni vos proches.
Quand il y a une obligation, elle protège les autres.
Pour le reste, c'est vous qui décidez.

1 STRUCTURER

- Choisir son statut
- Protéger son conjoint

2 PROTÉGER

- Prévoyance du dirigeant
- Retraite du dirigeant

3 TRANSMETTRE

- Préparer la transmission
- Le pacte Dutreil en 2026

Quel statut pour protéger votre patrimoine ?

Statut	Responsabilité	Formalités	Fiscalité	Transmission	Coût
Micro-entreprise	Patrimoine pro engagé	Très simples	IR (abattement)	Complexe	Très faible
Entreprise individuelle	Patrimoine pro engagé	Très simples	IR ou IS	Complexe	Faible
EURL / SASU	Limitée aux apports	Moyennes	IR ou IS	Facile	Moyen
SARL / SAS	Limitée aux apports	Complexes	IS	Facile	Elevé

Micro-entreprise 2026-2028
203 100 € (vente) · 83 600 € (services)

Depuis 2022 : EI
Patrimoines perso et pro séparés automatiquement

Protéger son conjoint : mariage ou PACS ?

PACS

- Le partenaire **n'est pas héritier**
- Sans testament : aucun droit
- Avec testament : legs universel s'il n'y a pas d'enfant
- Avec enfants : limité à la **quotité disponible**

Quotité disponible

½	⅓	¼
1 enfant	2 enfants	3 enfants et +

Mariage

- Le conjoint est **héritier de plein droit**
- Sans enfant : en concurrence avec les parents du défunt
- Avec enfants : en concurrence avec eux, usufruit possible
- Pas besoin de testament pour hériter

Régimes matrimoniaux

Communauté réduite aux acquêts (régime légal) · Séparation de biens · Participation aux acquêts

Chef d'entreprise = manager des risques

1

Inventorier

les événements qui peuvent vous nuire (à vous, vos clients, vos salariés)

2

Estimer

leur probabilité

3

Mesurer

leurs conséquences

4

Choisir

les risques que vous transférez à un assureur

5

Prévenir

Souscrire et mettre à jour vos contrats

Vos obligations de **prévoyance et de santé pour vos salariés** (convention collective), vous les connaissez déjà. **Et pour vous, dirigeant ?**

Si vous ne pouvez plus travailler, qui paie ?

Connaissez-vous votre régime obligatoire ?

ARRÊT DE TRAVAIL

Indemnités journalières

pour compléter celles du régime obligatoire et maintenir votre niveau de vie

INVALIDITÉ

Capital ou rente

en complément du régime obligatoire, pour maintenir votre niveau de vie

DÉCÈS

Capital et / ou Rente conjoint / Education

en complément du régime obligatoire, pour aider vos proches face aux dépenses immédiates et sur du long terme

Votre régime obligatoire dépend de votre activité : Sécurité sociale des indépendants, CIPAV, CNBF, caisses des professions médicales…

Retraite : de plus en plus d'années à financer

Années passées à la retraite

16 ans → **31 ans**

en 1970 — aujourd'hui (1)

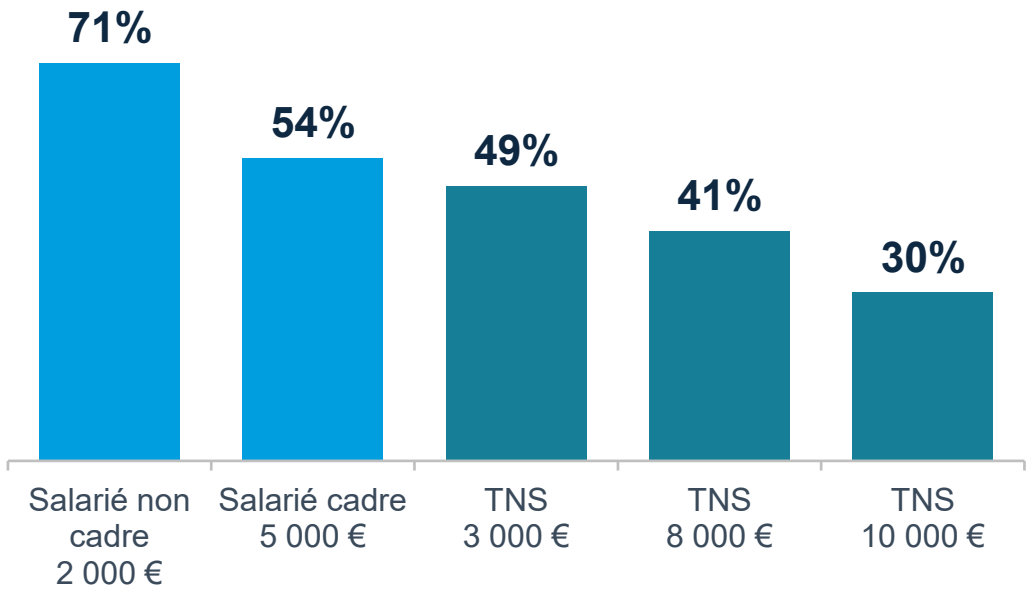
Durée moyenne à 65 ans

Femme de 40 ans
espérance de vie à 65 ans
97 ans
32 ans de retraite

Homme de 40 ans
espérance de vie à 65 ans
93 ans
28 ans de retraite

Quel revenu à la retraite ?

Taux de remplacement du dernier revenu net



Revenu brut mensuel · (1) Tables TGH-05 / TGF-05, génération 1975

Transmettre : le pacte Dutreil, 75 % d'exonération

Donation ou succession : **75 % de la valeur des titres exonérée** de droits de mutation, sous conditions

1 **Activité éligible**

commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou libérale, pendant toute la durée des engagements

2 **Engagement collectif**

de conservation des titres : 2 ans minimum, avant la transmission

3 **Fonction de direction**

exercée par l'un des signataires pendant l'engagement collectif et 3 ans après la transmission

4 **Engagement individuel**

de conservation par le bénéficiaire : 6 ans (4 ans avant 2026)

Dutreil : ce qui change depuis le 21 février 2026

	Avant		Depuis le 21/02/2026
Engagement individuel	4 ans	→	6 ans
Conservation minimale totale	6 ans	→	8 ans
Biens somptuaires	dans l'assiette	→	exclus*

À retenir : anticipez et faites auditer les actifs de la société avant toute signature.

* Sauf affectation exclusive à l'activité opérationnelle (yachts, véhicules de tourisme, logements, bijoux…). La trésorerie n'est pas visée.

Exemple : transmettre une société de 4 M€

Le cas

- M. Martin, 63 ans, veuf, deux enfants : Antoine et Jean
- 100 % d'une société valorisée **4 M€**
- Dirigeant depuis plus de 20 ans
- Antoine reprend l'activité, Jean est compensé par une soulte

Sans pacte	Avec pacte Dutreil
1 234 788 € de droits de donation	**78 194 €** de droits de donation
Base taxable par enfant : 1,9 M€	Base taxable par enfant : 0,4 M€, puis réduction de 50 % (donateur de moins de 70 ans)

Économie de droits : environ 1,16 M€

À retenir… et vos questions

STRUCTURER	PROTÉGER	TRANSMETTRE
Un statut adapté à votre projet, des proches protégés par le bon cadre juridique	Arrêt de travail, invalidité, décès, retraite : anticipez avant qu'un événement ne décide pour vous	Préparez tôt : les règles du pacte Dutreil se sont durcies en 2026

Un doute sur votre situation ?

Faisons le point ensemble : rencontrez-nous à l'issue de l'atelier.

ENTREPRENDRE DANS L'OUEST

2 & 3 NOVEMBRE RENNES | PARC EXPO





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Retrouvez cette présentation

sur notre site internet

www.entreprendre-ouest.fr

> Réagissez sur nos réseaux sociaux #EDO2026